

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1400-2026

Règlement 1400-2026

modifiant les dispositions du règlement du plan d'urbanisme 1361-2024 aux fins de :

1. modifier la planification de l'affectation artérielle dynamique;
2. ajuster la planification détaillée du plan particulier d'urbanisme des sous-secteurs 17 et 21.

Étaient présents

Madame Suzanne Dauphin, mairesse

Monsieur Régis Soucy, conseiller

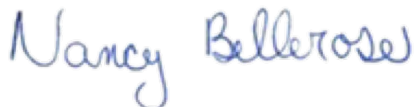
Madame Marie-Andrée Breault, directrice générale

Monsieur Guillaume Albert-Bouchard, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Madame Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière

Le 23 mars 2026, à 18 h 45, madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance publique de consultation en ce qui a trait au projet de règlement mentionné en titre et ce, en conformité avec la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*.

Aucune personne ne s'étant présentée à 19 h, la séance publique de consultation est fermée.



Nancy Bellerose

Directrice des affaires juridiques et greffière